

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2975

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : **Centre-Bourg - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le territoire de Curis au Mont d'Or a fait l'objet, en juillet 2004, d'une inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 pour la valorisation de son centre de village visant à créer un espace de centralité en liaison avec le parvis du château de Curis au Mont d'Or et à améliorer le traitement sud de la Commune.

Plusieurs objectifs ont été identifiés par la Commune :

- la valorisation du terrain des Carriers, situé en contrebas de la RD 73 à l'entrée sud du village, grâce à un traitement paysager et à l'extension sur sa partie nord de la place de la Fontaine,
- la valorisation du ruisseau du Thou par une requalification de ses berges, la mise en place d'un plan de gestion du ruisseau et le développement d'un cheminement pour les piétons le long du cours d'eau.

Les futurs aménagements de mise en valeur du ruisseau du Thou permettront de :

- stopper la dégradation du cours d'eau et de ses berges entraînée par les débordements successifs,
- redonner une qualité paysagère à la traversée du ruisseau dans le village.

Par la délibération en date du 14 février 2005, le Conseil a approuvé le lancement des études relatives à ce projet et individualisé, à cet effet, une autorisation de programme de 110 000 €.

Les aménagements projetés visés par le présent rapport concernent :

- la requalification paysagère du ruisseau du Thou.

Il est proposé :

- . la réhabilitation paysagère de onze ouvrages amont et aval de franchissement du ruisseau permettant leur homogénéité et leur visibilité sur tout le cours d'eau,
- . la création d'un passage à gué,
- . le développement d'un cheminement pour les piétons le long du ruisseau protégé par des barrières homogènes de qualité.

Les travaux consisteront en la reprise de l'habillage des ouvrages dans une finition maçonnée de qualité et, pour ceux le nécessitant, en la réfection de leurs fondations dans le lit du ruisseau ;

- le remplacement des ouvrages hydrauliques sous-dimensionnés situés sur le parcours du Thou.

Le parcours naturel du ruisseau sera préservé dans son état de gabarit actuel, ce qui implique la conservation d'un débit fixé à quatre mètres cubes et le remplacement des ouvrages sous-dimensionnés sur la

Commune. Trois ouvrages sont particulièrement sous-dimensionnés et nécessitent une intervention urgente pour limiter les débordements du ruisseau.

Les travaux consisteront à remplacer les dalots sous-dimensionnés par des dalots de diamètre supérieur. L'un des ouvrages, en raison de sa capacité et de sa longueur, a fait l'objet d'un dépôt de déclaration-loi sur l'eau auprès des autorités compétentes (direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)).

Les aménagements projetés constituent le premier volet d'une opération globale d'aménagement du ruisseau et de ses abords qui comprendra, par la suite, la création d'une rétention et la réhabilitation du cours d'eau et de ses berges ainsi que la création d'un espace public par l'extension de la place de la Fontaine. Le coût prévisionnel total de l'opération pourrait être compris entre 850 000 € et 1 000 000 € TTC.

Le coût prévisionnel de cette première tranche de travaux est estimé à 320 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet est présenté au pôle urbanisme le 5 septembre 2005 et au Bureau le 3 octobre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de la première tranche de travaux des aménagements projetés le long du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or, pour un coût global prévisionnel de 320 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 14 février 2005 pour l'opération n° 1173 - Curis au Mont d'Or : mise en valeur du ruisseau du Thou est complétée pour un montant total de 320 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,